

A R R E T E 2901800000 PLA005  
 PORTANT INTEGRATION DANS LE CADRE D'EMPLOIS  
 DES SECRETAIRES DE MAIRIE  
 DE MLE PLASSARD SYLVIE  
 SECRETAIRE DE MAIRIE

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE : COMMUNE DE BRENNILIS  
 29690 BRENNILIS

VU LA LOI N° 82-213 DU 2 MARS 1982 MODIFIEE, RELATIVE AUX DROITS ET LIBERTES DES COMMUNES, DES DEPARTEMENTS ET DES REGIONS,  
 VU LA LOI N° 83-634 DU 13 JUILLET 1983 MODIFIEE, PORTANT DROITS ET OBLIGATIONS DES FONCTIONNAIRES,  
 VU LA LOI N° 84-53 DU 26 JANVIER 1984 MODIFIEE, PORTANT DISPOSITIONS STATUTAIRES RELATIVES A LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE,  
 VU LE DECRET N° 96-101 DU 06/02/1996 AVEC EFFET DU 01/08/1995, FIXANT L'EHELLE INDICIAIRE APPLICABLE A CE GRADE,  
 VU LE DECRET N° 96-101 DU 06/02/1996 AVEC EFFET DU 01/08/1995, FIXANT LA DUREE DE CARRIERE APPLICABLE A CE GRADE  
 CONSIDERANT QUE MLE PLASSARD SYLVIE  
 BENEFICIE DE DROIT, DE CES NOUVELLES DISPOSITIONS,

A R R E T E

ARTICLE 1: LA SITUATION DE MLE PLASSARD SYLVIE  
 NE(E) LE 25/02/66 EST ETABLIE COMME SUIV :  
 -----

I SITUATION ACTUELLE I A COMPTEUR DU 01/05/1995 ----- I 02 ECHELON I SECRETAIRE DE MAIRIE I IB 380 IM 344 I ANCIENNETE DANS L'ECHELON I 00 AN(S) 00 MOIS 00 JOUR(S)	I SITUATION NOUVELLE I A COMPTEUR DU 01/08/1995 ----- I 02 ECHELON I SECRETAIRE DE MAIRIE I IB 410 IM 363 I RELIQUAT D'ANCIENNETE I 00 AN(S) 00 MOIS 00 JOUR(S)
--	--

ARTICLE 2: LE SECRETAIRE GENERAL EST CHARGE DE L'EXECUTION DU PRESENT ARRETE QUI SERA:

- TRANSMIS AU REPRESENTANT DE L'ETAT,
- TRANSMIS AU PRESIDENT DU CENTRE DE GESTION,
- TRANSMIS AU COMPTABLE DE LA COLLECTIVITE,
- NOTIFIE A L'INTERESSE(E).

FAIT A : BRENNILIS  
 LE : 15 Mars 1996

LE MAIRE

- . CERTIFIE SOUS SA RESPONSABILITE LE CARACTERE EXECUTOIRE DE CET ACTE,
- . INFORME QUE LE PRESENT ARRETE PEUT FAIRE L'OBJET D'UN RECOURS POUR EXCES DE POUVOIR DEVANT LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF DANS UN DELAI DE DEUX MOIS A COMPTEUR DE LA PRESENTE NOTIFICATION.
- . NOTIFIE LE  
 SIGNATURE DE L'AGENT

*Plassar*

COUSSION ARRIVE

27 MAR 1996